
5 ans de modernisation en cabinet dentaire : la collaboration interprofessionnelle au cœur de ce changement législatif

Description du colloque

Depuis que la modernisation a frappé à la porte de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec, le 24 septembre 2020, des changements sont observés dans la pratique de l'hygiéniste dentaire, tant sur l'autonomie professionnelle dont il ou elle bénéficie que sur l'accessibilité aux soins offerts à la population. Pour faciliter l'implantation de ces changements dans la pratique en cabinet dentaire, la collaboration interprofessionnelle apparaît essentielle. C'est dans cette perspective que les conférences du colloque 2025 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) vous sont présentées.

Informations générales

Date : Samedi 1er novembre 2025 | **Heure :** 8 h 30 à 16 h

Lieu : Hôtel Levesque | 171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1E2

Salle : Blondeau-Lucien-Levesque

Frais d'inscription : 100 \$ + taxes applicables | **Heures de formation :** 5 heures

Programme

Présentation	Heure
<p>Le mot de bienvenue</p> <p>Mot de bienvenue du président de l'OHDQ, incluant une rétrospective de la <i>Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées</i>, (ci-après : « Loi 15 »), afin d'introduire les enjeux qui demeurent depuis l'arrivée de la modernisation.</p> <p>Message de la présidente de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ), incluant un mot d'ouverture à la collaboration interprofessionnelle entre dentistes et hygiénistes dentaires.</p> <p><i>Présentateur (trice) :</i> Président OHDQ (Mr Jean-François Lortie) Présidente ODQ (Dre Liliane Malczewski)</p>	8 h 30 à 9 h
<p>La modernisation de la profession : rétrospective des 5 dernières années et concepts clés</p>	9 h à 10 h

Colloque 2025

5 ans de modernisation en cabinet dentaire : la collaboration interprofessionnelle au cœur de ce changement législatif

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)

<p><i>Description courte :</i> Cette conférence présente les principales modifications amenées par la Loi 15 en regard de la pratique de l'hygiéniste dentaire et du dentiste et elle définit les concepts de l'autonomie professionnelle et de l'indépendance professionnelle à partir d'exemples de la pratique.</p> <p><i>Conférenciers (ères) :</i> Me Laurence Rey El fatih, directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe et responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels à l'OHDQ Me Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire à l'ODQ</p>	
<p>Pause</p>	<p>10 h à 10 h 20</p>
<p>La responsabilité professionnelle et le droit de gérance</p> <p><i>Description courte :</i> Cette conférence met de l'avant la relation employé.e et employeur.e en distinguant la responsabilité civile de l'employeur.e et la responsabilité professionnelle selon les différents milieux d'exercice. Elle aborde également le cadre dans lequel s'inscrit le droit de gérance dans la pratique professionnelle.</p> <p><i>Conférenciers (ères) :</i> Me Jean-François Gagnon, avocat Me Éric Morissette, avocat</p>	<p>10 h 20 à 11 h 35</p>
<p>Diner</p>	<p>11 h 35 à 13 h</p>
<p>La remise du prix du CIQ</p>	<p>13 h à 13 h 15</p>
<p>La tenue de dossier et l'ordonnance</p> <p><i>Description courte :</i> À partir de diverses situations cliniques, cette conférence présente la manière dont les données collectées par l'hygiéniste dentaire lors de l'évaluation de la condition buccodentaire de la personne et l'examen diagnostique du ou de la dentiste doivent être respectivement consignées au dossier partagé, notamment en regard de l'ordonnance.</p> <p><i>Conférenciers (ères) :</i> Dr Frédérick Ferron, directeur et secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle à l'ODQ Mme Annie Deguire, H.D., directrice de l'exercice de l'hygiéniste dentaire à l'OHDQ</p>	<p>13 h 15 à 14 h 30</p>

Pause	14 h 30 à 14 h 50
La collaboration interprofessionnelle <i>Description courte :</i> Cette conférence présente des situations d'application concrètes de la collaboration interprofessionnelle et son application concrète dans la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires et des dentistes. <i>Conférenciers (ères) :</i> À venir	14 h 50 à 15 h 50
Mot de la fin par les présidents.es	15 h 50 à 16 h